

## demande de journée sans soldes

## Par dadivik, le 24/01/2013 à 21:07

Bonjour,

j'ai eu une mutation en novembre 2012, je suis partie de la région Parisienne à 500 km dans le Doubs à ma demande.

quand j'ai eu mon entretien, on m'a demandé de déménager en 4 semaines, aucune aide pour trouver un logement, pas de jours pour déménager, j'ai du me débrouiller toute seule. J'ai donc pris tous mes congés qui me restaient pour signer mon bail, pour faire des visites, et pour déménager.

j'ai commencé mon travail le 5 novembre, 10 jours après c'était le rentrée pour mes 2 enfants 1 en Cp et l'autre en 6ème. maman solo je ne peux pas me dédoubler... j'ai donc demandé à prendre une journée sans solde pour pouvoir emmener le petit le matin et la grande l'inscrire au collège. cette journée m'a été refusée.

On nous refuse systématiquement des jours.

Fin décembre on nous annonce que nous ferons des semaines de 44 heures au mois de janvier vu le surcroît de travail (ils ont le droit) et les heures sup seront des heures récupérées.

J'ai actuellement 30heures sup à mon compteur. on nous annonce cette semaine qu'on fera aussi des semaines de 43 heures en février (alors qu'on nous avait juste annoncé pour janvier, depuis le début de l'année finalement nous n'avons pas un surplus de travail). J'ai voulu prendre mon 4 février journée importante pour ma petite fille elle fête ses 12 ans . j'ai demandé à prendre sur mes heures, on me le refuse, je demande alors en sans solde. on me refuse la journée avec un écrit qui dit que "le mois de janvier et février est très important en surcharge de travail, et qu'une absence n'est pas tolérée".

Nous sommes 15 personnes dans le service et cela a choqué tout le monde, car vraiment nous n'avons rien à faire et qu"'une absence un lundi ne se ressentira même pas. Ma responsable m'a carrément dit que si j'étais pas contente j'avais qu'à me mettre en arrêt maladie :o lls refusent systématiquement les demandes de journées à tout le monde. ils poussent verbalement à nous mettre en arrêt maladie.

Depuis 2 ans dans cette société je n'ai jamais eu un arrêt maladie ni aucun soucis pour avoir un congé. je ne comprends pas cet attitude :( je suis très perturbée suite à cette annonce, ça ne va pas du tout, en plus d'être partie (ok avec mon accord) à 500km d'être déracinée, je suis en totale perdition cry:{}

Je ne sais plus quoi faire, je suis complètement et déçue. avez vous des conseils?

## Par P.M., le 25/01/2013 à 08:25

## Bonjour,

Il faudrait déjà savoir s'il y a des Représentants du Personnel dans l'entreprise...

Il faudrait aussi savoir comment le repos compensateur de remplacement des heures supplémentaires a été formalisé, si d'abord c'est bien majorations comprises et ensuite à quel moment et à l'initiative de qui il est pris...

En revanche, autrement, il est sûr que l'employeur peut refuser la prise de journées isolément puisque c'est lui qui fixe les dates des congés payés...